

JOURNAL DE MONACO

JOURNAL HEBDOMADAIRE

Politique, Littéraire et Artistique

PARAISANT LE MARDI

ABONNEMENTS :

MONACO — FRANCE — ALGÉRIE — TUNISIE
Un an, 12 fr.; Six mois, 6 fr.; Trois mois, 3 fr.
Pour l'ÉTRANGER, les frais de poste en sus
Les Abonnements partent des 1^{er} et 16 de chaque mois

RÉDACTION ET ADMINISTRATION
Place de la Visitation

Il est rendu compte de tous les ouvrages français et étrangers
dont il est envoyé deux exemplaires au journal.
Les manuscrits non insérés seront rendus.

INSERTIONS :

Réclames, 50 cent. la ligne; Annonces, 25 cent.
Pour les autres insertions, on traite de gré à gré.

S'adresser au Gérant, Place de la Visitation.

SOMMAIRE.**PARTIE OFFICIELLE :**

Ordonnance déclarant d'Utilité Publique les travaux de raccordement au boulevard de l'Observatoire du boulevard projeté de Nice à Monaco.
Ordonnance nommant le Président et les nouveaux Membres de la Chambre de Commerce.
Ordonnance portant nomination du Chancelier de l'Ordre de Saint-Charles.
Ordonnance nommant un Président honoraire de la Chambre de Commerce.
Ordonnance nommant un Ingénieur au Service des Travaux Publics (1^{re} Division).
Ordonnance nommant un Conducteur Principal au Service des Travaux Publics (1^{re} Division).
Ordonnance conférant des Médailles d'Honneur.
Arrêté ministériel nommant un Dessinateur au Service des Travaux Publics (1^{re} Division).
Arrêté ministériel nommant un Commis attaché au Service des Travaux Publics (1^{re} Division).

MAISON SOUVERAINE :

Arrivée à Monaco de S. A. S. le Prince.

INSTRUCTION PUBLIQUE :

Lycée de Monaco. Palmarès (suite).
Certificats d'Etudes Supérieures.
Distribution des Prix aux Asiles et Ecoles Primaires.

ECHOS ET NOUVELLES :

Arrivée dans le port du yacht l'Hirondelle.
Célébration de la Fête du 14 Juillet par la Colonie Française.
Sortie du Groupe d'Etudes.
Adjudication de Travaux Publics.
Etat des Condamnations du Tribunal Correctionnel.
Mouvement du Port.

PARTIE OFFICIELLEALBERT I^{er}

PAR LA GRACE DE DIEU
PRINCE SOUVERAIN DE MONACO

Vu le projet de boulevard entre Nice et Monaco, en date du 27 novembre 1909, dressé par MM. les Ingénieurs des Ponts et Chaussées des Alpes-Maritimes;

Vu Notre approbation de principe donnée à la pénétration de ce boulevard dans la Principauté et à son raccordement avec le boulevard de l'Observatoire;

Vu l'avant-projet de raccordement du boulevard de Nice à Monaco avec le boulevard de l'Observatoire, en date du 12 janvier 1911, dressé par le Directeur des Travaux Publics;

Vu la délibération du Comité des Travaux Publics, approuvant cet avant-projet;

Vu le projet définitif, dressé par le Service des Travaux Publics, en date du 20 juin 1911;

Vu la délibération du Comité des Travaux Publics approuvant le dit projet définitif;

Vu la délibération de la Chambre de Commerce;

Vu la délibération du Conseil National en date du 30 juin 1911;

Considérant que l'exécution des travaux prévus à ce sujet exige l'occupation d'une certaine partie des immeubles indiqués au plan du dit projet;

Vu l'Ordonnance du 21 avril 1911 sur l'expropriation pour cause d'utilité publique; Notre Conseil d'Etat entendu;

Avons Ordonné et Ordonnons :**ARTICLE PREMIER**

Sont déclarés d'utilité publique les travaux prévus au projet du Service des Travaux Publics, en date du 20 juin 1911, pour raccorder au boulevard de l'Observatoire, le boulevard projeté de Nice à Monaco.

ART. 2.

Notre Ministre d'Etat est chargé de l'exécution de la présente Ordonnance.

Donné à Paris, le 12 juillet 1911.

ALBERT.

Par le Prince : Pour exécution :
Le Secrétaire d'Etat, Le Ministre d'Etat,
FR. ROUSSEL. E. FLACH.

ALBERT I^{er}

PAR LA GRACE DE DIEU
PRINCE SOUVERAIN DE MONACO

Vu les Ordonnances des 20 mai 1909, 9 octobre 1909 et 21 avril 1911, relatives à la Chambre de Commerce;

Vu les résultats du premier tirage au sort auquel il a été procédé en exécution de l'Ordonnance précitée du 21 avril 1911;

Avons Ordonné et Ordonnons :**ARTICLE PREMIER.**

M. Henri Trüb, directeur de l'Hôtel Métropole, président de la Section Hôtelière, est nommé Président de la Chambre de Commerce, en remplacement de M. Nestor Moehr, président sortant.

ART. 2.

M. Nestor Moehr, président honoraire, est maintenu comme membre de la Section du Commerce général et de l'Industrie, en remplacement de M. E. Rey, démissionnaire.

ART. 3.

M. Gabriel Fau, négociant en denrées coloniales, est maintenu dans les fonctions de

Président de la Section de l'Alimentation de la Chambre de Commerce.

ART. 4.

M. Henri Crettaz, hôtelier, est nommé Président de la Section Hôtelière, en remplacement de M. Henri Trüb, nommé Président de la Chambre de Commerce.

ART. 5.

Sont nommés Membres de la Chambre de Commerce :

1^o Section Maritime et des Transports :

MM. Lanson Ferdinand, licencié en droit, conseiller du Commerce extérieur en France;

Isnard Victor, licencié en droit, entrepreneur de matériaux de construction; en remplacement de MM. Wicht et Cursi, membres sortants.

2^o Section de l'Alimentation :

MM. Guizol Joseph, négociant en vins; Maccario Evariste, épicière en gros; en remplacement de MM. R. Barbier et L. Crovetto, membres sortants.

3^o Section Hôtelière :

MM. Bruckner François, directeur de l'Hôtel des Étrangers; Ferreyrolles Henri-Bernard, directeur de l'Hôtel Balmoral; en remplacement de MM. H. Trüb, nommé Président de la Chambre de Commerce, et A. Brémond, membre sortant.

ART. 6.

Notre Ministre d'Etat est chargé de l'exécution de la présente Ordonnance.

Donné à Paris, le douze juillet 1911.

ALBERT.

Par le Prince : Pour exécution :
Le Secrétaire d'Etat, Le Ministre d'Etat,
FR. ROUSSEL. E. FLACH.

Par Ordonnance Souveraine en date du 13 juillet 1911, M. le Commandeur Emile de Loth, ancien Maire de Monaco, est nommé Chancelier de l'Ordre de Saint-Charles.

Par Ordonnance Souveraine en date du 12 juillet 1911,

M. Nestor Moehr, président sortant de la Chambre de Commerce, est nommé Président honoraire.

Par Ordonnance Souveraine en date du 15 juillet 1911, M. Louis Notari est nommé Ingénieur du Service des Travaux Publics (1^{re} Division).

Par Ordonnance Souveraine en date du 15 juillet 1911, M. Augustin Cassini est nommé Conducteur Principal du Service des Travaux Publics (1^{re} Division).

Par Ordonnance Souveraine en date du 12 juillet 1911,

La Médaille d'Honneur de 2^e Classe est accordée au sieur Horace Abbott, maître d'hôtel.

Des Médailles d'Honneur de 3^e Classe sont accordées aux sieurs Arthur Stemp, valet de pied, Walter Cooke, valet de pied, au service de M. Gregton, propriétaire à Londres.

Par Arrêté de S. Exc. le Ministre d'État en date du 15 juillet 1911, M. Ernest Chaupin est nommé dessinateur, attaché au Service des Travaux Publics (1^{re} Division).

Par Arrêté de S. Exc. le Ministre d'État en date du 15 juillet 1911, M. Julien Médecin est nommé commis, attaché au Service des Travaux Publics (1^{re} Division).

MAISON SOUVERAINE

S. A. S. le Prince, arrivé, hier, à Monaco, par le rapide venant de Paris, a été reçu, sur le quai de la gare, par S. Exc. le Ministre d'État et par quelques personnalités.

Il était accompagné de M. le lieutenant de vaisseau Bourée, aide de camp, et de M. Adolphe Fuhrmeister, Son secrétaire particulier.

Son Altesse Sérénissime, qui s'est rendue directement à pied à bord de Son yacht l'*Hirondelle*, a été, sur Son passage, l'objet des marques de la plus respectueuse déférence.

INSTRUCTION PUBLIQUE

LYCÉE DE MONACO

Palmarès (Suite)

CLASSES ÉLÉMENTAIRES

SEPTIÈME

Excellence. — Prix, Fayon André, de Monaco; Vatrican Charles, de Monaco.

Langue Française. — 1^{er} prix, Fayon André (2); 2^e prix, Curti Jules, de Monaco; 1^{er} accessit, Marin Xavier, de Chambéry; 2^e accessit, Giraud Roger, d'Hyères (Var); 3^e accessit, Vatrican Charles (2); 4^e accessit, Bollo Jean, de Monaco.

Histoire. — 1^{er} prix, Vatrican Charles (3); 2^e prix, Fayon André (3); 1^{er} accessit, Marin Xavier (2); 2^e accessit, Giraud Roger (2); 3^e accessit, Baccalat Jean-Paul, de Monaco; 4^e accessit, Curti Jules (2).

Géographie. — 1^{er} prix, Fayon André (4); 2^e prix, Vatrican Charles (4); 1^{er} accessit, Curti Jules (3); 2^e accessit, Marin Xavier (3); 3^e accessit, Giraud Roger (3); 4^e accessit, Pellegrino René, de Nice (Alp.-Marit.).

Calcul. — 1^{er} prix, Fayon André (5); 2^e prix, Curti Jules (4); 1^{er} accessit, Vatrican Charles (5); 2^e accessit, Bollo Jean (2); 3^e accessit, Villa-Massone Constant, de Monaco; 4^e accessit, Orengo Ernest, de Villefranche-sur-Mer.

Leçons de Choses. — 1^{er} prix, Fayon André (6); 2^e prix, Vatrican Charles (6); 1^{er} accessit, Marin Xavier (4); 2^e accessit, Curti Jules (5); 3^e accessit, Bollo Jean (3); 4^e accessit, Pellegrino René (2).

Lecture. — 1^{er} prix, Fayon André (7); 2^e prix, Baccalat Jean-Paul (2); 1^{er} accessit, Vatrican Charles (7); 2^e accessit, Bollo Jean (4); 3^e accessit, Curti Jules (6); 4^e accessit, Deleuze Auguste, de Drap (Alp.-Marit.).

Écriture. — 1^{er} prix, Fayon André (8); 2^e prix, Curti Jules (7); 1^{er} accessit, Villa-Massone Constant (2); 2^e accessit, Bollo Jean (5); 3^e accessit, Vatrican Charles (8); 4^e accessit, Pellegrino René (3).

Récitation. — 1^{er} prix, Vatrican Charles (9); 2^e prix, Baccalat Jean-Paul (3); 1^{er} accessit, Marin Xavier (5); 2^e accessit, Fayon André (9); 3^e accessit, Véran Ferdinand, de Monaco; 4^e accessit, Pellegrino René (4).

Dessin d'Imitation. — 1^{er} prix, Ouseau René, de Monaco; 2^e prix, Vatrican Charles (10); 1^{er} accessit, Deleuze Auguste (2); 2^e accessit, Fayon André (10); 3^e accessit, Wilkinson Stevens, Austin de Deauville (Calvados); 4^e accessit, Bollo Jean (6).

HUITIÈME

PREMIÈRE SECTION

Excellence. — Prix, Marchisio Robert, de Monaco.

Langue Française. — Prix, Marchisio Robert (2); 1^{er} accessit, Savelli Victor, de Calvi (Corse); 2^e accessit, Grunenberger, de Paris; 3^e accessit, Marcantetti Paul, de Marina (Corse).

Histoire. — 1^{er} prix, Allias Maurice, de Grenoble; 2^e prix, Marchisio Robert (3); 3^e prix, Caillaud Jacques, de Saint-Germamon (Ardennes); 1^{er} accessit, Vatrican Marcel, de Monaco; 2^e accessit, Marchessaux Henri, de St-Laurent (Alp.-Mar.); 3^e accessit, Marcantetti Paul (2).

Géographie. — 1^{er} prix, Marchisio Robert (4); 2^e prix, Allias Maurice (2); 1^{er} accessit, Vatrican Marcel (2); 2^e accessit, Comte Henri, de Monaco; 3^e Jeanjean Roger.

Calcul. — 1^{er} prix, Marchisio Robert (5); 2^e prix, Vatrican Marcel (3); 1^{er} accessit, Grunenberger Pierre (2); 2^e accessit, Comte Henri (2); 3^e accessit, Caillaud Jacques (2).

Leçons de Choses. — 1^{er} prix ex-æquo, Marchisio Robert (6) et Allias Maurice (3); 2^e prix ex-æquo, Comte Henri (3) et Vatrican Marcel (4); 1^{er} accessit, Caillaud Jacques (3); 2^e accessit, Savelli Victor (2).

Lecture. — Prix ex-æquo, Vatrican Marcel (5) et Grunenberger Pierre (3); accessit ex-æquo, Marchisio Robert (7) et Allias Maurice (4).

Écriture. — 1^{er} prix, Béguignot, de Salon; 2^e prix, Grunenberger Pierre (4); 1^{er} accessit, Dubois Marcel, de Monaco; 2^e accessit, Deila Ange.

Récitation. — 1^{er} prix, Allias Maurice (5); 2^e prix, Grunenberger Pierre (5); 1^{er} accessit, Marchisio Robert (8); 2^e accessit, Vatrican Marcel (6).

Dessin d'Imitation. — 1^{er} prix, Vatrican Marcel (7); 2^e prix, Jeanjean Roger (2); 1^{er} accessit, Defressine Edouard, de Monaco; 2^e accessit, Caillaud Jacques (4); 3^e accessit, Marchessaux Henri (2).

DEUXIÈME SECTION

Langue Française. — Prix, Timperi Armand, de Monaco; accessit, Fouques René, de Menton.

Histoire. — 1^{er} prix, Aviron Jean, de Lyon; 2^e prix, Timperi Armand (2).

Géographie. — Prix, Aviron Jean (2); accessit, Timperi Armand (3).

Leçons de Choses. — Accessit, Aviron Jean (3).

Écriture. — Prix, Timperi Armand (4); accessit, Fouques René (2).

Lecture. — Prix, Aviron Jean (4); 1^{er} accessit, Timperi Armand (5); 2^e accessit, Fouques René (3).

Récitation. — Prix, Timperi Armand (6); 1^{er} accessit, Cottier Georges; 2^e accessit, Chiabaud Alfred, de Monaco; 3^e accessit, Pitassi Constantin.

Dessin d'Imitation. — Accessit, Fouques René (4).

PRIX DE SALLE D'ÉTUDE

PREMIÈRE ÉTUDE

Prix, Kroenlen Gabriel (8).

DEUXIÈME ÉTUDE

Prix, Lagorio Henri (6), Crovetto Henri (9) et Reymond Jacques (10).

TROISIÈME ÉTUDE

Prix, Sangiorgio Emmanuel (8), Marcantetti Antoine (2) et Lassale Marcel (9).

QUATRIÈME ÉTUDE

Prix, Fayon André (11), Vatrican Charles (11), Villa-Massone Constant (3), Orengo Ernest (2), Marcantetti Paul (2), Vatrican Marcel (8) et Sangiorgio Jules, de Monaco.

GYMNASTIQUE

PREMIÈRE DIVISION

1^{er} prix, Prouven Louis (6); 2^e prix ex-æquo, Treglia Bernard (5) et Demeure Léon, de Lyon; 1^{er} accessit, Cotta Joseph; 2^e accessit ex-æquo, Véran Pierre (2) et De Angelis Albert; 3^e accessit, Gendre Victor; 4^e accessit, Grinda Félix; 5^e accessit, Millo Emile (3).

DEUXIÈME DIVISION

1^{er} prix, Kinapenne Maurice (6); 2^e prix, Crovetto

Henri (10); 1^{er} accessit, Linetti Arthur (7); 2^e accessit ex-æquo, Reymond Jacques (11) et Chêne Robert (5); mention, Villa-Massone Jean (5), Césari Paul (4) et Baudet Jean (5).

TROISIÈME DIVISION

1^{er} prix, Crovetto Hercule (2); 2^e prix, Chiabaud Edouard (3); 1^{er} accessit ex-æquo, Sangiorgio Emmanuel (9) et Quilichini Ernest (5); 2^e accessit, Barelli Joseph (2); 3^e accessit ex-æquo, Abbo Honoré (2) et Marcantetti Antoine (3); 4^e accessit, Scaglia Ferdinand (6); 5^e accessit, Brico Henri.

QUATRIÈME DIVISION

1^{er} prix, Médecin Gaston, de Monaco; 2^e prix, Vatrican Charles (12); 1^{er} accessit ex-æquo, Chiappori Pierre et Defressine Edouard (2); 2^e accessit, Prat Louis; 3^e accessit, Vatrican Marcel (9); 4^e accessit, Fayon André (12); 5^e accessit, Barli Ernest.

* * *

La rentrée des classes aura lieu le mardi 3 octobre 1911, à 8 heures du matin.

Une classe de Seconde sera créée à la rentrée d'octobre 1911, une classe de Première en octobre 1912, une classe de Philosophie et de Mathématiques élémentaires en octobre 1913.

Le Directeur,
DESSAUX.

Vu :

Le Conseiller de Gouvernement
pour l'Intérieur,
LAGOUELLE.

CERTIFICAT D'ÉTUDES SUPÉRIEURES

Les épreuves en vue de l'obtention de ce certificat ont commencé le vendredi 7 juillet et ont pris fin le mercredi 12.

La Commission d'examens était composée de M. Lagouëlle, conseiller de Gouvernement pour l'Intérieur; M^{gr} Baud, conseiller national; MM. les chanoines Pauthier et de Villeneuve; MM. Paul de Villeneuve, Maurel, Noghès, Dr Caillaud, Marsan, Charles, Fulbert et Louis Aureglia.

Les sujets d'examens ont été les suivants :

MATHÉMATIQUES

1^o Trouver le volume d'un tronc de cône, sachant que le côté du triangle équilatéral inscrit dans le grand cercle est égal à A et que le côté du carré inscrit dans le petit cercle est égal à B.

La hauteur de ce tronc de cône est égale à la demi-somme des deux circonférences des deux bases.

2^o Le 1^{er} janvier de l'an I on a placé à intérêts composés au taux de 1 % la modique somme de 0 fr. 01. Dire quel est le capital que l'on retirera le 31 décembre 1911.

3^o Combien de temps faudra-t-il à un capital placé au taux de 5 % à intérêts composés pour doubler, tripler, quadrupler, quintupler.

PHYSIQUE

Énoncez la loi de Mariotte. Comment la vérifie-t-on :

1^o Pour les pressions supérieures à la pression atmosphérique? 2^o Pour les pressions inférieures?

Qu'est-ce qu'un baromètre? Qu'est-ce qu'un manomètre? Qu'est-ce qu'un thermomètre? Qu'est-ce qu'un hygromètre?

CHIMIE

1^o Hydrogène.

2^o Qu'appelle-t-on analyse? Qu'appelle-t-on synthèse?

3^o J'introduis de la limaille de fer : 1^o dans de l'eau; 2^o dans de l'acide sulfurique; 3^o dans de l'acide azotique.

Qu'obtient-on dans chacun des cas : un mélange ou une combinaison? Dans le cas de combinaison, quels sont les nouveaux corps que l'on obtient?

ANGLAIS

Evenings being long and cold, in winter, people sit round a good fire, in the sitting room. Write about such a family circle.

DESSIN

Salle pour modelage; élévation, coupe et plan au huitième d'exécution.

Résultats.

Sept élèves se sont présentés aux épreuves et ont été définitivement admis :

M. Tamagno Emile, avec la note Très Bien et une mention spéciale d'éloges;

MM. Fèa Jean-Baptiste et Lorenzi Silvio, avec la note Très Bien;

MM. Verrando Eugène, Martin Honoré, Dozo Paul et Ambrosi François, avec la note Bien.

DISTRIBUTION DES PRIX

Asiles.

La distribution des prix aux enfants des asiles aura lieu :

A l'asile de Monte Carlo, le lundi 25 juillet, à 4 heures de l'après-midi, sous la présidence de M^r Baud, protonotaire apostolique, membre du Conseil National;

A l'asile de Monaco, le mercredi 26 juillet, à 9 heures du matin, sous la présidence de M. de Villeneuve, premier substitut général, inspecteur des Ecoles;

A l'asile de la Condamine, le mercredi 26 juillet, à 4 heures de l'après-midi, sous la présidence de M. Théophile Gastaud, vice-président du Conseil National.

Ecoles Primaires.

La distribution des prix aux élèves des Ecoles primaires aura lieu :

Pour les garçons, le vendredi 28 juillet, à 4 heures de l'après-midi, à l'Ecole de Monaco, sous la présidence de M. Lagouëlle, conseiller de Gouvernement pour l'Intérieur;

Pour les filles, le samedi 29 juillet, à 4 heures de l'après-midi, à l'Ecole des garçons de Monaco, sous la présidence de M. Eugène Marquet, président du Conseil National.

ÉCHOS & NOUVELLES

DE LA PRINCIPAUTÉ

Le yacht l'*Hirondelle* est arrivé mercredi dans le port de Monaco où il a mouillé vers six heures du soir.

La fête du 14 juillet a été célébrée par la Colonie Française avec encore plus d'éclat que de coutume.

Le Comité de Bienfaisance a fait, dans la matinée, une distribution de secours aux indigents français et, grâce à sa générosité, les indigents monégasques ont trouvé leur part à la Mairie de Monaco.

A onze heures, les membres du Comité se sont rendus au Consulat où ils ont été rejoints par la plupart des fonctionnaires et notables français de la Principauté. Des discours patriotiques ont été échangés entre M. Casta, vice-président du Comité de Bienfaisance, et M. le Consul Général Vianès. Puis, en témoignage de sympathie pour la Colonie Italienne, le Comité a rendu visite à M. Rosset, consul d'Italie.

C'est au terrain Radziwill, boulevard de la Condamine, dans un cadre remarquablement préparé par la Société des Bains de Mer, que se sont déroulées les attractions.

Le concert de l'après-midi a été un régal artistique. Les organisateurs s'étaient assurés le concours de l'orchestre du Casino, dirigé par M. Bourdarot, et de l'orchestre de l'hôtel de Paris, sous la direction de M. Yvain. Un programme choisi a été magistralement exécuté aux applaudissements enthousiastes de l'assistance.

Le soir, à sept heures, dans les salons de l'hôtel Bristol, décorés aux couleurs françaises et monégasques, a eu lieu un banquet de cent cinquante couverts.

M. le Consul Général Vianès le présidait ayant en face lui, S. Exc. le Ministre d'État.

Citons parmi les convives : MM. Lagouëlle et de Castro, conseillers de Gouvernement; Marquet, président du Conseil National; Rosset, consul d'Italie; Casta et Marchessaux, vice-présidents, et les membres du bureau du Comité français de bienfaisance; Doda, président du Comité italien de bienfaisance; Reymond, maire de la Condamine; H. Bellando, maire de Monte-Carlo; J. Baud, représentant le maire de Monaco; de Loth, ancien maire de Monaco; Martiny,

directeur de la Société des Bains de Mer; capitaine Farret; Dessaux, directeur du Lycée; Simard, directeur de la Sûreté publique; Voiron et Brémond, ex-présidents du Comité français; Richard et de Mesplès, attachés au Consulat de France; Valentin, vice-président d'honneur du Comité français; Neri, président de la Société des Régates; Noghès, du S. A. V. M.; Le Boucher, de la Société l'Escrime et le Pistolet; L. Aureglia, de la Société Philharmonique; Jioffredy, de la Lyre Monégasque; V. Marquet, de l'Estudiantina; Socal, des A. E. F.; Boeri, de la Société S. R.; Pélissier, du Groupe d'Études; Curti, de l'Accord Parfait; Ghizzi, de l'Étoile; V. Féleton, de l'Herculis; Taffe, du Groupe des propriétaires français.

A la fin du dîner, M. Vianès a lu les télégrammes adressés le matin à M. le Président de la République Française et à S. A. S. le Prince de Monaco :

Monaco, 14 juillet 1911.

Le Consul Général de France à Monaco à Monsieur le Président de la République à Paris.

Réunis à l'occasion de la Fête nationale, les Français résidant dans la Principauté de Monaco adressent à Monsieur le Président de la République leurs hommages respectueux et l'expression de leur sincère attachement aux Institutions républicaines. Ils forment des vœux pour la grandeur et la prospérité de la France.

Monaco, 14 juillet 1911.

A Son Altesse Sérénissime le Prince de Monaco, 10, Avenue du Trocadéro, Paris.

Les Français résidant à Monaco adressent, à l'occasion de leur Fête nationale, à Votre Altesse Sérénissime leurs hommages respectueux et la sincère expression de leur gratitude pour la si bienveillante hospitalité qu'ils reçoivent dans la Principauté. Ils prient Votre Altesse Sérénissime d'agréer leurs vœux de bonheur pour Elle et pour la Famille Princièrè, ainsi que leurs souhaits pour la prospérité toujours plus grande de la Principauté de Monaco.

VIANÈS,
Consul Général de France.

Après avoir donné la parole à M. Casta, qui s'est fait l'interprète des sentiments du Comité, M. le Consul Général l'a prise à son tour :

Excellence,
Messieurs,

C'est la seconde fois que j'ai l'honneur d'être en plein contact avec la Colonie française. La première, ce fut le 3 avril au banquet d'adieux offert à mon prédécesseur, M. Le Brun. Je ne vous connaissais pas alors, mais je pouvais déjà remarquer l'union qui régnait parmi vous et votre profond attachement à la France et aux Institutions républicaines.

Depuis, je vous ai vu à l'œuvre, j'ai constaté vos efforts et votre labeur pour assurer, avec le développement de la Colonie, la prospérité de vos affaires et le bon renom des fils de France.

Notre patrie, depuis la Fête nationale de 1910, a continué à se tenir au premier rang soit dans le domaine de la pensée, soit dans le domaine scientifique. Nos amis italiens pourraient dire les succès des exposants français à l'exposition de Rome capitale comme à l'exposition de Turin; et le monde entier vient d'applaudir au courage, à l'endurance, à l'énergie intelligente de nos aviateurs qui, les premiers, ont réuni par la voie des airs Paris avec Madrid, Rome, Bruxelles, Londres. Ce sont des victoires pacifiques dont nous avons le droit d'être fiers et qui font, davantage et mieux, aimer notre Patrie.

Nous avons également le droit d'être fiers des résultats que vous avez obtenus dans la Principauté de Monaco, ce merveilleux pays dont la haute intelligence de S. A. S. le Prince Albert a su faire, en même temps qu'un foyer scientifique, un centre commercial et industriel important, ce merveilleux pays où vous recevez une si large hospitalité dont vos initiatives ont su grandement profiter.

Vous avez réussi et vous réussirez plus encore grâce à la constante sollicitude dont vous entourez le Gouvernement Princier et particulièrement S. Exc. M. le Ministre d'État dont la Colonie française a pu apprécier, en maintes circonstances, la bienveillance et le ferme désir de lui être utile. Son Excellence voudra bien me permettre de la remercier de l'accueil si prévenant qu'Elle nous a toujours réservé et de l'appui que les commerçants et propriétaires français de Monaco ont rencontré auprès d'Elle pour obtenir de Son Altesse Sérénissime l'autorisation de leur groupement. Votre présence à notre fête nationale, Monsieur le Ministre, nous est un sûr garant des sentiments que vous portez à la Colonie française.

M. Casta, notre si actif et si dévoué organisateur, nous ayant devancé dans les sincères remerciements

que nous tenions à adresser aux représentants des corps élus de la population monégasque, M. le Président du Conseil National et MM. les Maires des trois communes de la Principauté me laisseront leur dire notre joie de les compter parmi les convives de ce banquet.

Tout particulièrement nous nous félicitons de voir au milieu de nous M. Rosset, le très sympathique et éminent Consul d'Italie, la nation sœur. Nulle part, plus que dans la Principauté de Monaco, cette appellation n'est autant l'expression de la vérité; c'est, en effet, la main dans la main que Français et Italiens travaillent à la prospérité commune. Aujourd'hui, Italiens, vous vous associez à notre fête nationale; le mois dernier, la France entière a pris part de tout cœur à la célébration du cinquantenaire de votre indépendance.

Mes chers compatriotes, une fois de plus vous avez trouvé auprès de la Société des Bains de Mer l'aide puissante et la largesse qui vous ont permis de donner à cette fête autant d'éclat. Je m'associe aux remerciements bien mérités que notre président a adressés à M. Camille Blanc dont le dévouement à la Colonie ne s'est jamais démenti, et à M. Wicht toujours si obligeamment complaisant.

Je ne saurais trop féliciter MM. les Membres du bureau du Comité de Bienfaisance de l'initiative dont ils ont fait preuve, cette année, en organisant de si neuve et si brillante façon la célébration de notre fête nationale. Ils en sont récompensés par le grand concours de population qui se porte joyeuse au terrain Radziwill et par la recette qui permettra le soulagement de bien des infortunes.

Un mot pour moi, maintenant.

Depuis mon arrivée à Monaco, depuis que j'ai pris la direction du Consulat Général de France, vous ne m'avez ménagé, mes chers compatriotes, ni les amabilités de toutes natures, ni les louanges; vous m'avez sans cesse couvert de fleurs. Sans avoir la prétention de réaliser l'opinion si flatteuse que vous avez de moi, dont la tâche est si bien facilitée par la bonne harmonie qui règne parmi vous, je me suis efforcé par mon accueil, par mes conseils, par mon dévouement, par l'intérêt que je porte à tout ce qui touche la Colonie française, de me montrer digne de la confiance que vous m'avez témoignée. Vous pouvez entièrement compter sur moi.

Je ne saurais oublier, Messieurs, que les meilleures choses doivent aussi avoir leur fin, or ce discours n'est même pas parmi les bonnes choses. Je termine donc en vous invitant à lever nos verres en l'honneur de S. A. S. le Prince Albert, de S. A. S. le Prince Héritaire, du vénéré Président de la République, M. Fallières.

Je bois à la prospérité de la population monégasque, à la grandeur de la nation italienne, aux divers pays représentés à ce banquet, à la Colonie française et aux organisateurs de cette splendide fête.

S. Exc. le Ministre a répondu en ces termes :

Mesdames,
Monsieur le Consul Général,
Mon cher Président,
Messieurs,

En toute simplicité et aussi en toute cordialité je vous remercie de m'avoir convié à ces fêtes magnifiques où il m'a été donné de ressentir avec une inexprimable intensité la diversité des émotions qui puisent leur source dans le sentiment patriotique.

Et, en effet, c'est d'abord la petite patrie toujours si chère dont je retrouve le souvenir jusque parmi les habiles et ingénieux organisateurs de vos réjouissances; c'est ensuite la grande patrie dont les trois couleurs jolies, de toutes parts, rient joyeusement à mes yeux, cette grande patrie que, hier encore, je servais avec tout mon dévouement et dont je demeurerai jusqu'au bout le fils affectionné et reconnaissant.

Enfin, c'est, représentée à cette table par l'élite de ses enfants, la patrie monégasque aux destinées de laquelle mon sort est à présent lié par un témoignage de haute confiance, qui restera l'honneur d'une carrière déjà longue et presque à son déclin.

Aussi, je m'associe pleinement à la joie qui vous anime, à l'enthousiasme débordant de vos cœurs, aujourd'hui que vous célébrez la Fête nationale de la France, par la commémoration de cette date éblouissante dans l'Histoire, où la liberté fut accomplir par nos pères ses premiers prodiges, et je suis bien heureux d'avoir, en la solennité de cette circonstance, à porter la santé de LL. AA. SS. le Prince Souverain et le Prince Héritaire et de lever en Leur nom mon verre à Monsieur Fallières, Président de la République Française, qui sait allier tant de noble grandeur à la plus cordiale simplicité.

Vive la France et vive la République Française!

M. Marquet, comme président du Conseil National, a tenu à associer la population monégasque à cette manifestation :

« C'est avec joie », dit-il, « qu'au nom du petit « peuple Monégasque, je lève mon verre en l'honneur de la France, de son digne représentant « M. le Consul Général Vianès, à l'union toujours « plus intime de la Colonie française et des Moné-

« gasques et que je porte un toast au Président de la République Française et à LL. AA. SS. le Prince Albert et le Prince Héritaire. Vive la France! »

M. Rosset, consul d'Italie, prononce en français un très heureux discours. Il remercie le Président du Comité de Bienfaisance de l'honneur et du plaisir qu'il lui a procuré, en le conviant au banquet du 14 juillet. Il remercie également M. Vianès, consul général de France, pour les paroles aimables et fraternelles qu'il lui a adressées. Il est, ajoute-t-il, particulièrement heureux de voir, dans une circonstance aussi solennelle, souligner, encore une fois, la parfaite harmonie qui existe entre les deux Colonies.

La série des discours et des toasts a été close par MM. Doda, au nom du Comité de Bienfaisance de la Colonie italienne, Taffe, au nom de l'Union des Commerçants français, et Néri, au nom des Sociétés monégasques.

Les hymnes français, monégasques et italiens ont été exécutés par l'orchestre et unanimement applaudis.

La fête s'est terminée au stand des canots par un bal des plus brillants et des plus animés.

Le Groupe d'Études de la Société de Saint-Vincent-de-Paul avait pris pour but de sa sortie annuelle, qui a eu lieu le dimanche 9 juillet, le village de Saint-Raphaël, avec visite à Fréjus.

Après la messe, célébrée par M. l'Abbé de Beaumont, aumônier du Groupe, un banquet réunissait quatre-vingt-dix convives sous la présidence de M. le Chanoine Baud.

Des toasts très applaudis ont été portés au dessert par le Président et par M. l'Abbé Vian, curé de Saint-Raphaël.

Dans l'après-midi, les excursionnistes se sont rendus à Fréjus pour visiter les arènes de la vieille cité romaine.

ADJUDICATIONS

Mercredi dernier, a eu lieu, à la Mairie, l'adjudication des travaux ci-après :

1° Élargissement de l'avenue Saint-Charles, à Monte Carlo (au droit du presbytère).

Adjudicataires, MM. Lanteri frères; rabais, 19 fr. 75 pour cent.

2° Couverture de l'égout de la Ciappaïra, sous le Musée Océanographique; réparations et entretien de diverses rues de Monaco et la Condamine.

Adjudicataire, M. Gamba Félix; rabais, 18 fr. 50 pour cent.

TRIBUNAL CORRECTIONNEL

Dans son audience du 11 juillet 1911, le Tribunal Correctionnel a prononcé les condamnations suivantes :

M. C.-H., dit L., manœuvre, né le 22 avril 1899, à Monaco, demeurant à Beausoleil, déclaré coupable de vol, mais acquitté comme ayant agi sans discernement. Remis à ses parents;

D. L. (ou s'étant dite telle), âgée de 32 ans, fleuriste, sans domicile ni résidence connus, un an de prison (par défaut), pour vol;

D. P. (ou s'étant dite telle), âgée de 25 ans, artiste, sans domicile ni résidence connus, un an de prison (par défaut), pour vol;

B. J., sans profession, né le 14 janvier 1898, à Rochette, province de Massa-Carrara (Italie), demeurant à Beausoleil, déclaré coupable de mendicité, mais acquitté comme ayant agi sans discernement. Remis à ses parents. Déclaré le père civilement responsable (par défaut).

MOUVEMENT DU PORT DE MONACO

Arrivées du 5 au 12 juillet 1911 :

Vapeur Amphion, français, cap. Ceccalini, venant de Marseille, — marchandises diverses.

Tartane Trois-Frères, français, cap. Quindici, venant de Saint-Tropez, — sable.

Tartane Quatre-Frères, français, cap. Giordano, venant de Saint-Tropez, — sable.

Tartane Monte-Carlo, français, cap. Gervais, venant de Saint-Tropez, — sable.

Tartane Conception, français, cap. Castor, venant de Saint-Tropez, — sable.

Tartane Ondine, français, cap. Tassis, venant de Saint-Tropez, — sable.

Départs du 5 au 12 juillet :

Vapeur Amphion, allant à Marseille, — march. diverses. Cinq tartanes allant à Saint-Tropez, — sur lest.

PARQUET GÉNÉRAL DE MONACO

(Extrait publié en exécution de l'article 381 du Code de Procédure pénale.)

Par exploit de Tobon, huissier, en date du 30 juin 1911, enregistré, le nommé CROESI (FRANÇOIS), âgé de trente ans, égoutier, actuellement sans domicile ni résidence connus, a été assigné à comparaître en personne, le mardi 8 août 1911, à neuf heures du matin, devant le Tribunal Correctionnel de Monaco, sous prévention d'ivrognerie, délit prévu et puni par les articles 255, 256 du Code pénal.

Pour extrait conforme :

P. le Procureur Général,
PAUL DE VILLENEUVE.

AGENCE DEFRESSINE
8, boulevard des Moulins, Monte Carlo

VENTE DE MEUBLES (Première insertion)

M. LOUIS BIANCHERI ayant verbalement vendu à M^{me} JOSÉPHINE MAGAND le mobilier garnissant son appartement, maison Brégnat, avenue Saint-Laurent, n° 2, les créanciers, s'il en existe, devront faire opposition dans le délai expirant dix jours après l'insertion qui suivra la présente, à l'Agence Defressine à Monte Carlo.

AGENCE CIVILE ET COMMERCIALE
F. DAGNINO et CH. PASSERON, propriétaires-directeurs
20, rue Caroline, Condamine, Monaco.

CESSION DE FONDS DE COMMERCE (Deuxième insertion)

Suivant acte sous seing privé en date du 28 juin 1911, enregistré, M. ANGE VERUTTI, commerçant, demeurant à Monaco, a acquis, de M. LOUIS GHIGLION, le fonds de commerce de café, buvette et restaurant que celui-ci faisait valoir à Monaco, rue Biovès, n° 5.

Les créanciers, s'il en existe, sont invités à faire opposition sur le prix de la vente entre les mains de l'Agence, avant l'expiration d'un délai de dix jours, à compter de la présente publication.

Monaco, le 18 juillet 1911.

DAGNINO et PASSERON.

Etude de M^e Lucien LE BOUCHER,
docteur en droit, notaire,
41, rue Grimaldi, Monaco.

CESSION DE FONDS DE COMMERCE (Deuxième insertion)

Suivant contrat reçu par M^e Le Boucher, notaire à Monaco, le cinq juillet mil neuf cent onze,

M. LOUIS BAIXINI, commerçant, demeurant à Monte Carlo, Buckingham Palace,

A vendu à M. ARNOLD SOMMER, représentant de brasseries, demeurant à Monaco,

Le fonds de commerce de débit de vins et liqueurs avec café restaurant que M. Baixini exploitait et faisait valoir à Monte Carlo dans les sous-sols de l'Iris Villa, sous le nom de *Bar et Restaurant de la Crémaillère* et aussi de *Sporting Bar*.

Avis est donné aux créanciers de M. Baixini, s'il en existe, d'avoir à former opposition sur le prix de la vente avant l'expiration d'un délai de dix jours à compter de la présente insertion, au domicile à cet effet élu à Monaco, en l'étude de M^e Le Boucher, notaire, sous peine de ne pouvoir critiquer le paiement effectué en dehors d'eux.

Monaco, le 18 juillet 1911.

L. LE BOUCHER.

Etude de M^e Lucien LE BOUCHER,
docteur en droit, notaire,
41, rue Grimaldi, Monaco.

CESSION DE FONDS DE COMMERCE (Deuxième insertion)

Suivant contrat reçu par M^e Le Boucher, notaire à Monaco, le vingt-six juin mil neuf cent onze,

M^{me} MARIE-FRANÇOISE-JOSÉPHINE CROVETTO, demeurant à La Condamine, rue Grimaldi, n° 11 bis, veuve de M. LAURENT BRUN,

Ayant agi au nom et comme se portant fort de M^{lle} MARIE-LOUISE BRUN, sa fille mineure dont elle est tutrice,

A vendu à M. BERNARD GIVONE, employé de commerce, demeurant à La Condamine,

Le fonds de commerce de vins exploité à La Condamine, rue Grimaldi, n° 11 bis.

Avis est donné aux créanciers de M^{lle} Brun, s'il en existe, d'avoir à former opposition sur le prix de la vente avant l'expiration d'un délai de dix jours à compter de la date de la présente insertion, au domicile à cet effet élu à Monaco, en l'étude de M^e Le Boucher, notaire, sous peine de ne pouvoir critiquer le paiement effectué en dehors d'eux.

Monaco, le 18 juillet 1911.

L. LE BOUCHER.

Etude de M^e Lucien LE BOUCHER,
docteur en droit, notaire,
41, rue Grimaldi, Monaco.

PURGE D'HYPOTHÈQUES LEGALES

Suivant contrat reçu par M^e Lucien Le Boucher, docteur en droit, notaire à Monaco, le quatre juillet mil neuf cent onze, transcrit au bureau des hypothèques de Monaco le douze juillet mil neuf cent onze, vol. 118, n° 15;

M^{me} JOSÉPHINE VATRICAN, sans profession, veuve de M. PIERRE PAGNANI, demeurant à Monaco, boulevard de l'Observatoire, villa Cynthia, et M^{me} THÉODORINE VATRICAN, sans profession, épouse de M. LOUIS FISCHETTI, demeurant également à Monaco, boulevard de l'Observatoire, villa Cynthia,

Ont vendu :

Au Domaine de Son Altesse Sérénissime Monseigneur le Prince Souverain de Monaco,

Une parcelle de terrain complantée d'oliviers, vignes et arbres fruitiers, avec petites maison en mauvais état composée d'un rez-de-chaussée, un étage et dépendances, située à la Condamine (Principauté de Monaco), quartier des Moneghetti, de la contenance approximative de quatre mille mètres carrés, cadastrée nos 461, 462 et 463 de la Section B, confrontant : du nord, un chemin privé, commun avec M. Louis Vatrican et M^{me} Claire Médecin son épouse; de l'est, M. Hollier Larousse et le Collège Apostolique; du midi, le chemin de la Turbie et M^{me} Fischetti; du nord, le boulevard de l'Observatoire et M^{me} Fischetti.

Cette vente a été faite moyennant le prix principal de deux cent soixante mille francs, s'appliquant pour cent soixante mille francs à la partie de terrain vendue par M^{me} Pagnani et pour cent mille francs à la partie de terrain vendue par M^{me} Fischetti, ci. 260.000 fr.

Pour l'exécution du contrat, les parties ont fait élection de domicile, à Monaco, en l'étude de M^e Le Boucher, notaire.

Une expédition du dit contrat de vente a été déposée au Greffe du Tribunal de première instance de Monaco, aujourd'hui même.

Avertissement est donné aux personnes ayant le droit de prendre, sur l'immeuble vendu, des inscriptions d'hypothèques légales, de requérir ces inscriptions dans le délai d'un mois, sous peine de déchéance.

Monaco, le dix-huit juillet mil neuf cent onze.

Pour extrait :

Signé : L. LE BOUCHER.

L'Administrateur-Gérant : L. AUREGLIA

Imprimerie de Monaco — 1911